



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RISOU (05600)
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. PLAN DE ZONAGE – La commune
 ECHELLE : 1/6000ème
 PLU initial approuvé le 2008/02/13
 Modification simplifiée n°2 approuvée le 2019/02/23
 La Maire.

Alpicité
 Urbanisme, Patrimoine, Environnement
 8160, 81610 - avenue de la Chapelle
 05130 - RISOU - Alpes de Haute Provence
 Tél : 04 92 58 10 10 - www.risou.fr

- Légende**
- Zonage PLU
 - Ua : Zone urbanisée - Centre du village ancien
 - Ub : Zone urbanisée - Habitat périphérique
 - Uc : Zone à vocation économique
 - Ue : Zone destinée à des équipements publics
 - Us... : Station de ski
 - AUaa : Zone à urbaniser d'habitat groupé nécessitant une opération d'aménagement
 - AUba : Zone à urbaniser à vocation d'habitat où l'aménagement se fera au fur et à mesure de la réalisation des équipements
 - AUbae : Zone à urbaniser à vocation d'habitat nécessitant une opération d'aménagement et la réalisation d'équipements
 - AUbe : Zone à urbaniser à vocation d'habitat nécessitant la réalisation d'équipements
 - AUs : Zone à urbaniser correspondant à l'extension de la station "Hameau des grands bois"
 - Aa : Zone agricole stricte
 - Ac : Zone agricole constructible
 - Nn : Zone naturelle à protéger
 - Ns : Domaine skiable
 - Nsr : Restaurant d'altitude
 - Nt : Zone naturelle à vocation touristique
 - Nd : Zone naturelle destinée au stockage de matériaux inertes et l'aménagement de stationnements

- Prescriptions spéciales**
- Zone non aedificandi paysagère
 - Zone humide protégée
 - Servitude pour les programmes de mixité sociale
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Bande de recul de 6m imposée par rapport aux limites séparatives latérales
 - ★ Bâtiment remarquable à préserver
- Plan de prévention des risques**
- Zone bleue
 - Zone rouge
- Autres informations**
- Mairie
 - Eglise
 - Cimetière

